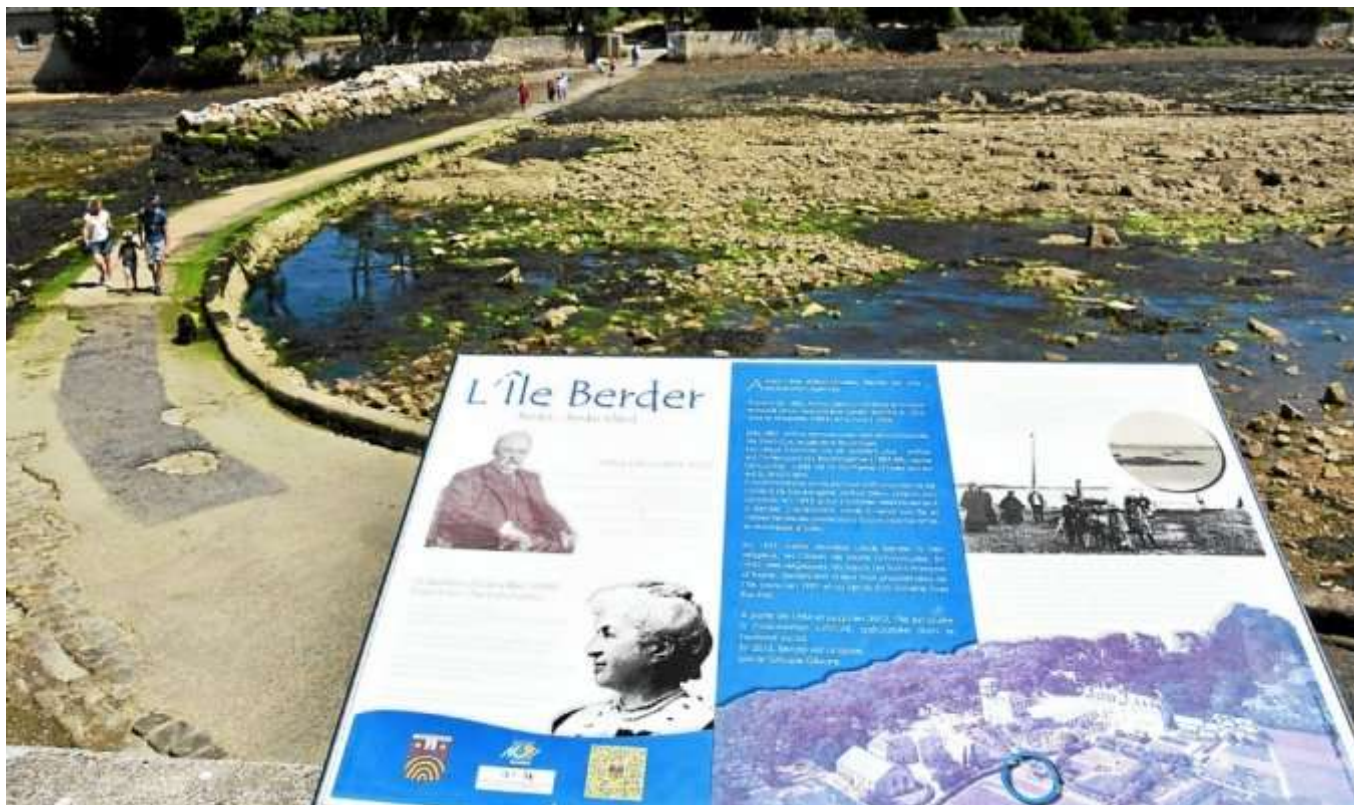


# L'opposition des associations environnementales est-elle systématique à Larmor-Baden ?



À Larmor-Baden, plusieurs projets donnent lieu à des débats houleux entre pro et anti, comme celui de Giboire à Berder.

🕒 Lecture : 3 minutes

**Quatre associations de protection de l'environnement ont déposé plusieurs recours ces dernières années, à Larmor-Baden. La mairie évoque une « opposition systématique » ; les associations nient, et défendent leur droit à faire valoir leurs arguments.**

Le collectif citoyen de Larmor-Baden (<https://www.letelegramme.fr/morbihan/larmor-baden/larmor-baden-un-collectif-se-met-en-place-en-faveur-du-projet-giboire-de-l-ile-berder-03-08-2020-12593060.php>), notamment en faveur du projet Giboire à Berder (<https://www.letelegramme.fr/morbihan/larmor-baden/257-personnes-sur-l-ile-berder-pour-soutenir-le-projet-giboire-23-08-2020-12602684.php>), dénonce avec « amertume que les projets porteurs d'espoir pour la commune de Larmor-Baden sont à chaque fois stoppés net par un recours en justice ». Dans son viseur, quatre associations agréées de défense de l'environnement : les Amis des chemins de ronde du Morbihan, Qualité de la vie à Larmor-Baden, les Amis du golfe du Morbihan, et la Fédération d'associations de protection de l'environnement du golfe du Morbihan (qui regroupe 17 structures). Ces dernières années, elles sont intervenues, entre autres, contre le projet de pylône-arbre (<https://www.letelegramme.fr/morbihan/larmor-baden/pylone-arbre-lieu-d-implantation-critique-28-03-2017-11452613.php>), le projet Giboire à Berder, (<https://www.letelegramme.fr/morbihan/larmor-baden/a-larmor-baden-environ-300-personnes-a-berder-pour-s-opposer-au-projet-giboire-06-09-2020-12611368.php>) ou encore le projet communal de lotissement dans la zone du Moulin

le projet communal de réaménagement dans la zone de morbihan.

(<https://www.letelegramme.fr/morbihan/larmor-baden/urbanisme-une-association-a-depose-un-recours-en-annulation-du-plu-05-09-2018-12069749.php>)Ce dossier est actuellement traité en appel par le tribunal administratif de Nantes.

## Bras de fer sur le camping

Le dernier recours gracieux en date a été envoyé au maire le 27 août dernier. L'objectif, se faire entendre contre l'extension d'un camping sur la commune

(<https://www.letelegramme.fr/morbihan/larmor-baden/camping-de-ker-eden-la-commune-de-larmor-baden-perd-en-appel-06-12-2019-12451624.php>). Selon le maire, Denis Bertholom, « le projet n'est pas une extension mais un aménagement. Le Plu (Plan local d'urbanisme) a été voté au conseil municipal, qui représente démocratiquement la commune ». Une façon de repousser les flèches de l'association Qualité de la vie à Larmor-Baden, qui reproche au maire un manque de transparence sur ce projet.

« Une enquête publique avait été menée : sur douze contributions, dix étaient contre. Pourtant, le maire n'a pas pris ces remarques en compte. Il n'a pas non plus consulté l'association Bretagne vivante, ni le Conservatoire du marais de Pen en Toul, et ne nous montre pas l'autorisation de la préfecture. Nous soupçonnons qu'elle n'existe pas », avance François Crezé, président de l'association Qualité de la vie à Larmor-Baden. Il assure que sans réponses à leur recours gracieux d'ici à deux mois, les associations déposeront un recours contentieux, qui implique le passage devant un tribunal. « S'il faut y aller on ira, ça ne me dérange pas », répond le maire.

## Dialogue de sourds

L'association Qualité de la vie à Larmor-Baden existe depuis 30 ans. « Nous ne sommes pas dans l'opposition systématique, nous faisons simplement valoir nos arguments. Le recours est la dernière solution, nous n'y prenons pas de plaisir », explique François Crezé. Denis Bertholom, maire depuis 2006, a une vision différente. « À chaque projet pour développer la commune, nous sommes attaqués. Alors on perd six ans au tribunal, et on finit par être en retard ».

Le dialogue entre ces associations et le récent collectif citoyen semble bien compliqué. « On ne discute pas avec un collectif fondé par un adjoint au maire », lance François Crezé. Renvoyé directement dans les cordes par Denis Bertholom. « Ce n'est pas un adjoint, mais un conseiller municipal, qui fait ce qu'il veut dans sa vie personnelle ».